



LISTE BLOQUEE

Composée des 23 candidats à l'élection du Comité Départemental Lors du Congrès du Samedi 16 novembre 2024

Liste à déposer au siège du Comité Départemental 06 avant le **25 octobre (inclus)**.

Extraits des statuts FFPJP CD06

Article 12 -/....

La présentation de listes incomplètes n'est pas autorisée, pour être complètes **les listes doivent comporter 23 membres** (le médecin étant élu au scrutin uninominal) et comporter obligatoirement un minimum de 25 % de féminines (**soit au moins 6 féminines**).

Le candidat à la fonction de Président doit figurer au premier rang de la liste. Après élection de la liste, il se verra attribuer automatiquement le poste de président.

La proportion de licenciés de chacun des deux sexes est appréciée sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes.

Toutes les zones composant le Comité Départemental doivent être représentées sur la liste.

Les listes doivent être déposées au siège du Comité Départemental avant la date fixée par ce dernier.

Article 13 – Est éligible au Comité Directeur, à titre individuel, tout licencié depuis plus de six (6) mois à la F.F.P.J.P., dans quelque département que ce soit, mais licencié à une association affiliée au Comité Départemental au moment de l'élection, ayant la majorité légale et jouissant de ses droits civiques.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur

- 1°) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2°) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- 4°) Les personnes licenciées depuis moins de six (6) mois à la Fédération.

Article 19

Le mode de scrutin par liste bloquée induit qu'il n'y ait pas de vote pour l'élection du Président. C'est la tête de liste qui est désignée Président.

Toutes les candidatures devront être accompagnées d'un extrait de casier judiciaire N°3

1	
2	13
3	14
4	15
5	16
6	17
7	18
8	19
9	20
10	21
11	22
12	23

Nom et prénom du déposant de la liste ci-dessus :

Qui s'engage sur l'honneur avoir reçu l'accord de toutes les personnes dont le nom est mentionné dans la liste.

Mention « lu et approuvé »

Date

Signature